



# Étudier les sociétés civiles dans le contexte du nouveau paradigme de l'aide internationale

**Gautier Pirotte**

DANS **MONDES EN DÉVELOPPEMENT** 2012/3 n°159 , PAGES 11 À 28  
ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 0302-3052

ISBN 9782804175719

DOI 10.3917/med.159.0011

Date de mise en ligne : 10/10/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2012-3-page-11?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Étudier les sociétés civiles dans le contexte du nouveau paradigme de l'aide internationale

Gautier PIROTTE<sup>1</sup>

**B**ien peu de notions employées aujourd'hui dans les sciences sociales ont vu se pencher autant de grands penseurs sur leur conceptualisation. D'Aristote à Gramsci, de Locke à Hegel, en passant par Fergusson, Hobbes, Tocqueville, Michnik ou Havel, le récit de l'évolution conceptuelle de la société civile est riche de figures marquantes. Bien peu de notions ont connu une telle popularité au cours du dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Elle arpente les rues de la contestation, les salles de rédaction de la presse quotidienne, les amphithéâtres des universités. Néanmoins, rares sont les notions qui ont fait l'objet d'autant de craintes et de scepticisme de la part des chercheurs quant à leur utilité réelle dans les modèles explicatifs des dynamiques socio-politiques non occidentales. Plus précisément, le débat s'est élargi rapidement à l'existence de *véritables* sociétés civiles en dehors du monde occidental en se limitant à deux positions antagonistes : à la vision universaliste considérant l'existence des sociétés civiles comme une réalité planétaire arrimée au processus de démocratisation en cours dans les années 1980 et 1990 répondait la lecture pessimiste de l'exceptionnalisme occidental percevant ces sociétés civiles émergentes sous l'angle de « projections déformantes » ou « un miroir aux alouettes » (Chabal & Dalloz, 1999).

Cet article cherche à dépasser ce débat en insistant sur une troisième approche qui tend à assimiler ces sociétés civiles non occidentales à des projets à la jonction d'agendas internationaux et de dynamiques endogènes. Ce faisant, cette approche « par projets » ouvre la voie à de nouveaux chantiers d'études, d'une part en permettant de dépasser certaines lectures simplificatrices de l'objet « société civile » et, d'autre part, en interrogeant à nouveau les liens entre politiques et pratiques de développement.

## 1. ÉTUDIER LES SOCIÉTÉS CIVILES NON OCCIDENTALES : BIAIS ET IMPASSES

Depuis sa résurgence dans le champ académique au cours du dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, cette notion a essuyé de nombreuses critiques et fait l'objet de

---

<sup>1</sup> Institut des Sciences Humaines et Sociales, Université de Liège. Gautier.Pirotte@ulg.ac.be

plusieurs débats. Son caractère polysémique (Bayart, 2001 ; Rangeon, 1986) a été régulièrement dénoncé, tandis que son instrumentalisation idéologique dans le cadre d'un vaste projet d'hégémonie néo-libérale ne ferait, pour certains, plus de doute (Brugvin, 2006). Puisque le concept manque de clarté, qu'il est difficile de lui donner un contour précis et que son instrumentalisation idéologique ou politique est patente, mieux vaudrait s'en méfier, le laisser à l'homme de la rue ou des médias et lui substituer des concepts qui offriraient plus de précisions ainsi qu'une meilleure assise théorique tels que l'espace public d'Habermas, le capital social de Putnam, les diverses approches de la sociologie des mouvements sociaux ou encore de l'économie sociale et du *non-profit sector*...

Dans ce contexte, un débat important a rapidement vu le jour et a gagné en consistance depuis les années 1980. Il concerne l'usage de cette notion dans l'analyse des réalités sociopolitiques non occidentales et plus particulièrement dans les contextes de sortie de régimes autoritaires où, dans le cadre de processus de démocratisation, le rôle des organisations de la société civile est régulièrement questionné. Par-delà, c'est l'existence même des sociétés civiles non occidentales qui est interrogée. D'aucuns jugeraient ce débat superflu, voire inopportun, alors que l'émergence de causes et de risques mondiaux ferait apparaître, sinon une véritable société civile internationale, du moins son embryon (Laurent, 2002). Pourtant, ce débat n'est pas futile et la question de l'existence de sociétés civiles en dehors du monde occidental où la notion a initialement émergé demeure posée. Les réponses qui lui ont été formulées jusqu'ici expliquent la nécessité de traiter les sociétés civiles non occidentales en termes de projets en gestation.

En fait, comme l'a très bien synthétisé David Lewis (2001), le débat autour de l'existence de sociétés civiles non occidentales s'est polarisé autour de deux positions antagonistes. D'un côté, les tenants d'un universalisme prescriptif pour lesquels l'existence d'une société civile est moins la qualité d'une aire politico-culturelle particulière (en l'occurrence le monde occidental) que la propriété d'un système démocratique *naturellement* désirable pour chaque société. Si la société civile est un élément essentiel du fonctionnement d'un régime démocratique et que ce type de régime politique est enviable pour toutes les sociétés du monde, l'émergence des sociétés civiles à partir déjà du simple accès au droit d'association est une réalité universelle à valoriser partout. L'émergence des sociétés civiles aux quatre coins de la planète au cours des deux dernières décennies du siècle dernier s'apparente, pour les tenants de cette position, à un phénomène *naturel* découlant du retrait de l'État de l'espace public, de l'effondrement des régimes autoritaires de gauche ou de droite qui, jusque-là, cadenassaient une bonne partie ou la totalité de l'espace public. « Moins d'État » devait tout naturellement donner droit à « plus de société civile », selon une logique de vases communicants assez simple à comprendre. La multiplication de formules associatives à l'échelon planétaire devenait une sorte d'indicateur de la libéralisation de ces régimes avant d'être appréciée, par l'évocation des travaux d'Alexis de Tocqueville, puis des travaux contemporains de Putnam

(1993) sur le capital social, comme un élément de renforcement de ces sociétés civiles.

Cette posture de l'universalisme prescriptif, outre le fait qu'elle reposait bien plus sur un présupposé idéologique que sur des constats empiriques, a abouti, selon nous, à deux biais nuisibles à l'étude des sociétés civiles non occidentales. D'une part, elle a donné l'impulsion à une série d'enquêtes très descriptives et souvent comparatives cherchant avant tout à mesurer l'importance et la vitalité des nouvelles sociétés civiles (Finn-Heinrich & Fioramonti, 2008 ; Salamon, Sokolowski et *al.*, 2006). Un biais quantitatif est dès lors apparu, résumant l'existence et la « force » d'une société civile au nombre d'organisations qui l'animent. On a pris le pouls de l'avancée de ces *non profit sectors* ou de ces sociétés civiles en comparant le nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) ou leur poids économique en termes de revenus en circulation, de dépenses ou d'emplois créés. Dans ce cas, plus particulièrement dans la partie orientale de l'Europe, la société civile tchèque ou hongroise, par exemple, semblait plus vibrante que la société civile roumaine ou slovaque en raison, principalement, de plus grands nombres d'associations répertoriées dans ces pays dans les années 1990 (Salamon, Sokolowski et *al.*, 2006). La logique est simple : le recul de l'État de la sphère du social et, dans certains cas, le recouvrement du droit d'association devaient favoriser la multiplication de formules associatives de natures diverses (souvent regroupées derrière l'acronyme ONG/NGO). Comment dès lors ne pas appréhender ces nouvelles organisations non gouvernementales comme indicatrices de la vitalité du fonctionnement d'une société démocratique ou en voie de démocratisation ?

D'autre part, ces sociétés civiles émergentes ont surtout été abordées sous leur simple dimension associative. Cet intérêt pour la mise en réseau d'acteurs sociaux et la création de formules associatives a laissé peu de place pour une analyse des productions matérielles et discursives (représentations, croyances, valeurs) de ces associations de la société civile et de leur capacité à interpeller le système politique et à revitaliser les espaces publics locaux ou nationaux. Dans le courant des années 1990, les travaux sur le capital social et son impact sur le développement économique et politique d'un groupe social ou d'une société ont renforcé ce biais associatif (ou tocquevillien) et quantitativiste des recherches empiriques initiales sur les (nouvelles) sociétés civiles. Si la démocratisation d'un régime autorise l'apparition d'une société civile par le recouvrement du droit d'association, celle-ci favorise, par exemple, la production de capitaux sociaux garants de l'essor économique et politique d'une société donnée<sup>2</sup>. Sans le capital social, l'on devait en quelque sorte croire cette intuition d'une liaison positive (ou d'un renforcement mutuel) entre prospérité économique et démocratie libérale, liaison intuitive qui n'est pourtant pas

---

<sup>2</sup> Putnam (1993) assure : « pour la stabilité politique autant que pour l'efficacité du gouvernement voire même le progrès économique, le capital social peut être même plus important que le capital physique ou humain. ».

attestée empiriquement<sup>3</sup>. Simultanément, la société civile et ses acteurs sont légitimés et la liaison entre démocratie et développement économique en apparence objectivée. La notion de capital social, qui gagne en force à partir de la seconde moitié des années 90, représente pour certains le chaînon manquant (*the missing link*, Grootaert, 1997)<sup>4</sup> permettant de justifier la pertinence du rôle des organisations de la société civile dans le développement politique et économique d'un pays. Cependant, insister sur le fait associatif et la production de capitaux sociaux ne suffit pas encore pour parler de société civile. La multiplication par milliers ou dizaines de milliers de nouvelles structures associatives n'a pas suffi à faire naître des sociétés civiles populaires, enracinées dans les sociétés locales et capables, selon une partie de la théorie, de se positionner en véritable « contre-pouvoir ». Cette situation semble particulièrement constatée dans plusieurs pays issus de l'ancien Bloc soviétique d'Europe de l'Est ou d'Asie centrale (Howard, 2003 ; Hamilton, 2000). On peut d'ailleurs complètement récuser l'idée d'une liaison entre un tissu associatif dense et la consolidation d'un régime démocratique par l'enseignement de l'histoire (Berman, 1997)<sup>5</sup>.

À l'opposé de cette première réponse (optimiste, voire naïve) quant à l'existence des sociétés civiles non occidentales, la position de l'exceptionnalisme occidental considère que la société civile, fruit d'un héritage long et tortueux au sein de la philosophie politique occidentale, a surtout permis de comprendre certaines mutations de nos sociétés occidentales vers la modernité (entre autres : Ehrenberg, 1999) tout en peinant à prouver son intérêt dans l'analyse des changements contemporains au-delà du monde occidental. Sur ce point, c'est à propos des sociétés civiles au Sud du Sahara que la légitimité de cette notion a fait l'objet des débats les plus virulents. Les critiques les plus radicales sont venues des politologues (surtout francophones) tels que Badie (1992), Chabal et Dalloz (1999), Bayart (2001) ou encore Haubert & Rey (2000). Pour

<sup>3</sup> On songe au Chili de Pinochet, à la plupart des nouveaux pays industriels d'Asie du Sud-Est, aux États souvent très interventionnistes pour ne pas dire autoritaires, sans oublier l'« éveil » économique chinois tellement vanté aujourd'hui mais dont le régime politique est encore loin d'assurer ses gages démocratiques.

<sup>4</sup> Un certain scepticisme demeure quant à l'importance du capital social dans le développement. Edwards souligne que tant la société civile que le capital social sont des variables contingentes, « des produits de politiques, des structures sociales ou des construits étatiques formés par l'histoire ou le contexte qui à leur tour peuvent influencer les résultats économiques et macrosociaux ». Dans cette perspective, les succès économiques et sociaux ne sont jamais les résultats de « plus de capitaux sociaux » ou d'une « société civile plus forte ». Ils sont plutôt le fruit d'un ensemble plus complexe d'interactions dans lesquelles les capitaux sociaux – sous certaines formes – et la société civile – dans certaines circonstances – sont seulement des parties de ces interactions » (Edwards, 2003, 5).

<sup>5</sup> Berman (1997) a souligné, en prenant l'exemple de la République de Weimar, combien une floraison associative sans institutions politiques fortes correspondantes pouvait contribuer à saper les fondements d'un régime démocratique et participer à l'avènement d'un régime totalitaire.

résumer ce débat, on soulignera, à la suite d'Otayek (1999), que la disqualification la plus fondamentale de la société civile dans le contexte politique africain provient d'une lecture selon laquelle, dans ces pays, l'État et la Société seraient imbriqués à un degré tel qu'ils se confondraient l'un dans l'autre selon deux scénarii : au premier, qui est celui de l'absorption de la Société par un État autoritaire, scénario du phantasme de l'*État intégral* (Young, 1994), répondrait celui de l'*État rhizome* (Bayart, 1989) où l'État serait gangrené par la société et les logiques communautaires qui la traversent. Pour Chabal et Dalloz (1999), l'État et la société s'interpénétreraient à un degré considérable et sous des formes variées (notamment à travers les logiques communautaires et factionnelles) à un point tel que toute distinction entre « État », « société civile » et « famille », trois sphères supposées dotées d'une relative autonomie, paraîtrait inadéquate. La posture de l'exceptionnalisme occidental aboutit à un constat sans équivoque : la société civile occidentale fondée sur cette dialectique hégélienne ne peut exister dans certaines régions du monde, et particulièrement en Afrique subsaharienne, sans l'apparition d'un véritable citoyen débarrassé, dans cet espace hypothétique de la société civile, de ses vieilles allégeances claniques ou tribales (Marie, 1997). Dès lors, que se cache-t-il derrière certains discours et pratiques sociales donnant une réalité empirique à cette notion théoriquement invalidée ? Des usurpateurs d'identités contrefaites ? Des affreux capteurs d'une rente du développement se détournant de l'appareil d'un État inefficace et dépensier vers de nouveaux opérateurs (privés) de l'aide ? Dans un tel contexte, comment aborder les éventuels changements sociaux que pourraient provoquer ce nouveau mot-slogan (*buzzword*) du développement dans les sociétés locales ?

Ce déni théorique partiel (surtout l'œuvre d'une frange de la politologie africaniste principalement francophone) s'est opéré dans un double moment de prolifération associative au Sud (la « révolution associative globale » dont parle Salamon (Salamon, Sokolowski et *al.*, 2006) et de consécration de cette notion de société civile et de ses acteurs par le post-consensus de Washington à l'occasion des « nouveaux » programmes de lutte contre la pauvreté où les termes « société civile », « participation », « appropriation » et « bonne gouvernance » se côtoient régulièrement tout en partageant une certaine ambiguïté fonctionnelle. L'étude scientifique portant sur la construction des sociétés civiles dans le contexte contemporain de l'aide au développement n'en est que plus difficile car coïncée entre deux postures principales et antagonistes, celle de l'*exceptionnalisme occidental* considérant ces sociétés civiles émergentes au Sud comme de purs produits d'exportation non adaptés aux contextes socio-politiques non occidentaux ou celle d'un *universalisme prescriptif* par moment fantaisiste et déformant.

## 2. SOCIÉTÉS CIVILES EN CONSTRUCTION : DYNAMIQUES D'IMPULSION

Une façon de dépasser cette posture un peu stérile de l'exceptionnalisme occidental en matière de société civile sans tomber dans l'universalisme prescriptif un peu naïf consiste à concevoir ces sociétés civiles comme des réalités en gestation. En clair, cela implique de comprendre ces « nouvelles sociétés civiles » en termes de réalités qui s'élaborent localement à la jonction de dynamiques externes (vision particulière du rôle, de la fonction, des « acteurs de la société civile » de leur organisation, de leurs rapports à l'État ou à la population locale soutenue par des institutions externes aux sociétés étudiées) et de dynamiques locales (réinterprétation et appropriation des discours sur la société civile formulés par les bailleurs, etc.). La notion de « projet » doit être entendue dans une perspective bien plus large que la vision instrumentale commune aux acteurs du développement. Boltanski et Chiapello (1999, 157) considèrent, dans des espaces sociaux faits de réseaux, que le « projet rassemble temporairement des personnes très disparates et se présente comme un bout de réseau fortement activé pendant une période relativement courte mais qui permet de forger des liens plus durables qui seront ensuite mis en sommeil tout en restant disponibles. Les projets permettent la production et l'accumulation dans un monde qui, s'il était purement connexionniste, ne connaîtrait que des flux sans que rien ne puisse se stabiliser, s'accumuler ou prendre forme [...]. Le projet est précisément un amas de connexions actives propre à faire naître des formes, c'est-à-dire à faire exister des objets et des sujets en stabilisant et en rendant irréversibles des liens. » Cette conception rencontre bien les préoccupations d'une sociologie du développement où cet objet est apprécié sous l'angle d'une prolifération de « projets » impliquant des individus disparates, distancés sur un plan culturel, géographique, social, économique. Ce projet est à la base de liens sociaux entre les différents acteurs du projet dont les modalités expressives peuvent varier selon les espaces sociaux envisagés. Les sociétés civiles émergentes dans des contextes de transition démocratique ou de sociétés soumises à des politiques d'ajustements économiques sont donc des réalités fragiles et évolutives du fait même des dissemblances entre acteurs et des ajustements perpétuels entre les agendas réformateurs internationaux et les dynamiques locales parfois très anciennes.

Ce projet de constitution d'une société civile est le fruit d'une formulation dépendante tant de facteurs exogènes que de facteurs endogènes, propres aux sociétés où il apparaît. Ce projet est tout à la fois importé et réinventé, réapproprié localement. Illustrons notre propos par quelques exemples issus d'une recherche doctorale conduite au Sud du Sahara (Bénin principalement et RDC) et à l'Est de l'Europe postcommuniste (Roumanie)<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Il s'agit ici d'éléments de réflexion résumés en quelques lignes. Voir Pirotte, 2005, 2003, 2002 ; Poncelet et al., 2005.

Que ces projets de construction de sociétés civiles soient soumis à des dynamiques externes aux sociétés étudiées semble assez évident. On rappellera ici le constat formulé par Georges Balandier « (...) qu'aucune société ne peut être définie, déterminée, par ses seules caractéristiques internes » (Balandier 1971 : 72).

Les politiques impulsées par diverses agences puissantes du complexe développeur international ont facilité directement ou indirectement la prolifération de pratiques associatives qui semblaient incarner ce « réveil de la société civile », surtout à l'occasion de sorties de régimes autoritaires. Divers éléments ont contribué à la création d'une nouvelle légitimité pour la société civile et ses acteurs : des stratégies de soutien des grands bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux aux organisations non gouvernementales du Nord puis du Sud (la popularisation de la notion de société civile et de l'acronyme ONG ou NGO sont concomitants), l'insertion des ONG dans des organes consultatifs ou en qualité de partenaires de projets financés par ces institutions, les réformes visant l'interventionnisme étatique en matière économique et sociale ou encore l'intérêt renouvelé pour les dynamiques associatives et participatives « à la base » pour faciliter la prise en charge de certains secteurs sociaux. Ces stratégies de soutien ne peuvent pas se résumer à des flux financiers Nord/Sud (ou Ouest/Est) pour soutenir la vitalité de nouveaux tissus associatifs. Les bailleurs occidentaux ont constaté rapidement, sinon l'absence, du moins le manque de fiabilité de partenaires locaux et ont favorisé des stratégies de « professionnalisation sélective » de certains acteurs de la société civile et principalement les organisations non gouvernementales. Dans les années 1990, tant au Bénin qu'en Roumanie par exemple, le soutien aux organisations non gouvernementales au nom du renforcement de la société civile s'est traduit par divers programmes de renforcement des capacités de ces organisations<sup>7</sup> qui s'assimilaient partiellement à une stratégie de formatage et de mise en clientèle sélective de ces nouveaux courtiers locaux du développement. Cette politique s'incarnait dans la multiplication des séminaires, des formations auxquelles les « partenaires » occidentaux conviaient les leaders d'ONG locales et leur inculquaient les règles élémentaires d'une bonne gouvernance associative internationale, ainsi qu'une grammaire et le vocabulaire *ad hoc* de la coopération internationale.

---

<sup>7</sup> Concrètement, il s'agissait d'aider les nouveaux leaders de ces organisations non gouvernementales locales à structurer leur organisation, à rendre plus efficace le traitement de leurs projets auprès de leur public bénéficiaire, à mieux rédiger leur projet – au besoin en renforçant leurs capacités linguistiques – à améliorer la gestion des ressources humaines dans leur organisation, etc. Observées dans les années 1990, ces politiques d'*empowerment* des organisations de la société civile n'ont toujours pas été abandonnées aujourd'hui au moment où la position de ces acteurs dans le paradigme de l'aide internationale est pourtant nettement plus assurée (cf. place des organisations de la société civile dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques nées des Documents stratégiques de lutte contre la pauvreté, notamment).

Cette politique de soutien – loin d'être terminée si l'on se fie particulièrement aux programmes européens de renforcement des organisations de la société civile tels qu'ARIANE au Mali, OSCAR au Bénin ou encore le PASOC au Cameroun – a entraîné deux effets majeurs. La stratégie de professionnalisation des pratiques associatives a favorisé l'insertion dans le projet global de constitution d'une société civile d'un nombre limité d'acteurs associatifs nouveaux<sup>8</sup>. Les ONG participant à ces pratiques de soutien à la société civile ont subi un effet d'uniformisation qui les ont rendues pratiquement substituables les unes aux autres puisqu'elles adoptaient, en théorie, des structures organisationnelles, des projets et même des *modus operandi* identiques (et cela s'illustre dans le règlement d'ordre intérieur ou les statuts de l'organisation)<sup>9</sup>. Cette professionnalisation sélective paraissait évidente pour les « partenaires du développement » puisque le soutien ne pouvait être accordé à chacun vu la floraison associative rencontrée dans ces pays. Elle était d'autant plus légitime que la littérature du complexe développeur international insistait sur la faillite de l'État modernisateur (Banque mondiale, 1997), sur la nécessité de faire émerger d'autres opérateurs de l'aide drapés de vertus (flexibilité, rapidité d'exécution, ancrage populaire, activités centrées sur les besoins des bénéficiaires et, bien sûr, la capacité à toucher les plus pauvres) que cet État ne posséderait sans doute jamais (Marcussen, 1998).

Les dynamiques externes n'ont pas uniquement influencé la vitalité des nouveaux secteurs ONG censés incarner le projet de constitution d'une société civile, elles ont également modifié les rapports entre ces organisations et les pouvoirs publics. Si, dans le contexte des années 1980 marqué par la présence au pouvoir à l'Est et au Sud de régimes autoritaires de gauche ou de droite, l'avancée d'une société civile ne pouvait se faire qu'au prix d'une libéralisation de l'espace public par l'État, les rapports entre État et organisations de la société civile se sont diversifiés.

Ils ne se limitent plus à cette image d'Épinal de confrontations, ou encore de substitution attendue par la logique de vases communicants, mais laissent

---

<sup>8</sup> En Roumanie, toutes les ONG roumaines ne paraissaient pas égales face à l'accès à ces soutiens étrangers. Fin des années 90, selon une étude conduite par la Fondation pour le développement de la société civile en Roumanie (FDSC, 1999), seulement une ONG sur cinq accédait à ce soutien étranger. Or, dans un contexte de rareté des fonds mobilisables localement – c'était le cas dans la Roumanie des premières années postcommunistes – cet accès révélait une importance considérable. Dès lors, la distribution des revenus à l'intérieur de ce secteur d'activité était pour le moins inégalitaire. Un peu plus de 8% des ONG roumaines contrôlaient à l'époque plus de 80% des revenus en circulation (*Ibid.*).

<sup>9</sup> Certes, ces statuts sont surtout dépendants des cadres légaux locaux. Ceux-ci, tant au Bénin qu'en Roumanie furent dans un premier temps définis par des lois jugées obsolètes (Loi 1901 pour les nouvelles ONG béninoises, Loi de 1922 pour les ONG roumaines) et remplacées à l'entame des années 2000 par un cadre juridique plus spécifique aux nouvelles organisations non gouvernementales.

entrevoir des formes de concurrence<sup>10</sup> ou de partenariat qui ont tendance à renforcer une situation de porosité des frontières entre État et Société civile déjà régulièrement dénoncée par l'existence de « crocodiles »<sup>11</sup>.

### 3. SOCIÉTÉS CIVILES EN CONSTRUCTION : FORCES D'APPROPRIATION<sup>12</sup>

Envisager les récentes sociétés civiles non occidentales uniquement sous l'angle d'objets transposés sur injonctions des « partenaires » du développement semble cependant réducteur. Même si une partie des nouvelles ONG, par exemple, s'assimilent le plus souvent à des produits standardisés du marché du développement, les projets qu'elles développent, les acteurs qu'elles mobilisent, les relais qu'elles établissent avec les pouvoirs publics singulièrement relèvent souvent de dynamiques socio-historiques particulières.

Nous avons pu observer (Pirotte, 2002) l'investissement de fractions de la population urbaine très éduquées au sein des nouveaux secteurs ONG à Cotonou (Bénin) et à Iasi (Roumanie). Nous avons défini trois profils (parfois sensiblement différents d'un terrain à l'autre) des nouveaux leaders d'ONG. On y rencontrait, tout d'abord, des acteurs en situation de réorientation professionnelle qui se découvraient une vocation pour le social ou le *monitoring* politique. Ainsi, le projet de société civile a notamment été investi au Bénin par de nombreux « déflatés de la fonction publique », victimes des plans d'ajustement structurels successifs. On classera également dans cette catégorie la situation en Roumanie de quelques femmes (parfois très) diplômées et formées à certains métiers (ingénieures industrielles, chimistes, physiciennes) qui, premières cibles des politiques de restructuration ou de privatisation de leur entreprise, ont saisi cette opportunité pour « enfin » développer, par la création ou leur insertion dans une ONG, une fibre sociale jusque-là réprimée.

---

<sup>10</sup> En Roumanie, entraînent en concurrence avec des ONG locales soutenues par des partenaires occidentaux des nouvelles structures des pouvoirs publics réformés (petites structures animées par quelques « chargés de programmes » et financées par des partenaires de la coopération) pour « désinstitutionnaliser », autrement dit sortir les enfants abandonnés des structures publiques d'accueil (Pirotte, 2003). L'État béninois, avec le soutien de bailleurs occidentaux, avait, fin des années 1990, doublé ses ministères de petites structures (Agence béninoise de financement des initiatives à la base, avec le soutien de la Banque mondiale ; Agence béninoise de l'environnement, avec le concours de Danida qui, tour à tour, cherchaient à jouer les organes de tutelle ou entraînent en concurrence avec les ONG actives dans leur secteur d'activités.

<sup>11</sup> Au Bénin, on appelle « crocodiles » les fonctionnaires (de tout niveau hiérarchique) qui, parallèlement à leur fonction publique, se livrent également à des activités de courtier du développement par la création de leur propre ONG. Ces individus, à l'aise sur la terre ferme des pouvoirs publics et dans les eaux troubles du marigot des ONG, se rencontrent aussi bien derrière le comptoir de l'huissier du ministère que dans les bureaux plus cossus de la direction.

<sup>12</sup> Cette section et la suivante sont partiellement empruntées à un article de Pirotte (2010).

Une seconde catégorie était constituée par des jeunes qui fréquentaient, ou avaient fréquenté, le milieu universitaire, qui avaient clôturé, ou non, cette fréquentation par un diplôme et disposaient, ou non, d'un emploi. Au-delà de leur jeunesse, les membres de cette catégorie se distinguaient souvent par une formation plus adaptée aux nécessités de fonctionnement d'un nouveau secteur ONG professionnalisé et par un contact établi au moment de la formation supérieure avec le monde des ONG. La Roumanie forme encore aujourd'hui des assistants sociaux dans les universités et leur cursus est assorti de stages, au sein des nouvelles ONG. Au Bénin, il n'est pas rare de rencontrer des jeunes universitaires réalisant quelques piges pour les ONG locales ou internationales sous formes d'enquêtes de terrain, par exemple<sup>13</sup>. Enfin, une dernière catégorie était composée d'intellectuels reconnus (juristes, avocats, médecins, hauts fonctionnaires) qui trouvaient dans l'essor des ONG une activité complémentaire, une opportunité pour élargir leur clientèle ou formuler un nouvel engagement plus politique<sup>14</sup>.

On constatera également, tant au Bénin qu'en Roumanie, des mécanismes locaux d'adaptation des organisations de la société civile, et singulièrement des nouvelles ONG, « aux modes » du complexe développeur international. Si l'intérêt pour la participation, l'appropriation des projets par les bénéficiaires, la décentralisation ou encore la lutte contre la corruption semble partagé sur nos terrains au Sud et à l'Est, des dynamiques locales particulières ont poussé les leaders associatifs locaux à modifier leurs projets. Le faible intérêt pour les solutions collectives et l'absence de base populaire en Roumanie contrastaient au Bénin avec l'existence d'associations « à la base » multiformes mais le plus souvent marquées par des logiques ethniques qui furent très rapidement utilisées comme assise populaire aux projets de développement participatifs. On a vu comment, à travers le mécanisme du « développement en cascade » (Pirotte, 2005), certaines ONG béninoises, sous couvert de développement participatif et de nécessité de renforcement des initiatives populaires sont parvenues à s'ériger au centre d'un dispositif d'aide où elles sont doublement bénéficiaires du soutien financier des bailleurs occidentaux et des bénéficiaires locaux qui, en guise de participation au projet, les rémunèrent pour les services (d'encadrement) rendus. Par ailleurs, on a constaté combien ce schéma favorisant la pérennité des ONG béninoises (du moins celles qui sont parvenues à accéder à ces mécanismes) était bien peu applicable à leurs

---

<sup>13</sup> Une étude de 1998 réalisée à la demande du ministère du Plan de la République du Bénin indiquait que l'apparition depuis 1990 de ces nouvelles ONG était à l'origine de la création de 42 000 nouveaux emplois. Notons que ces emplois étaient, pour la plupart, des contrats à durée déterminée faiblement rémunérés (voire pas du tout !).

<sup>14</sup> Cette typologie peut paraître grossière et mériterait sans nul doute une approche plus fouillée. À notre connaissance, il existe bien peu de travaux cherchant à approfondir la compréhension des parcours pour ces acteurs des ONG et principalement des nouveaux leaders associatifs. C'est dans cette voie que nous souhaitons à présent orienter nos travaux.

homologues roumaines qui, certes, ne manquaient pas de soutien extérieur mais bien d'assise populaire et de capacité de mobilisation collective des bénéficiaires de leurs activités. Ce faisant, leur simple existence demeurerait bien plus qu'au Bénin, dépendante de fonds étrangers.

#### 4. ABORDER LES SOCIÉTÉS CIVILES EN CONSTRUCTION : COMPLEXIFIER L'OBJET

Cette approche par projet, nous l'avons déjà souligné, permet de se dégager des débats stériles entre les tenants d'une lecture restrictive de l'existence d'une vraie société civile ailleurs que dans le monde occidental et ceux d'une approche parfois qualifiée de naïve appréhendant les sociétés civiles non occidentales sous l'angle de réveils spontanés ou liés mécaniquement et simplement au recouvrement du droit d'association. Cette approche n'est cependant pas la plus répandue. Les travaux empiriques les plus ambitieux se sont jusqu'ici inscrits dans une perspective le plus souvent universaliste (la société civile comme élément naturellement constitutif d'un régime démocratique universalisable) et surtout associative (où la société civile se résume à ses associations) et quantitativiste (où la vitalité d'une société civile se mesure au nombre d'associations qui l'animent). En repartant de cette approche des sociétés civiles en construction, au moins deux chantiers urgents peuvent à présent être distingués. Le premier consiste à complexifier le schéma d'analyse en élargissant la notion de société civile au-delà de ses aspects associatifs à d'autres dimensions constitutives, à tout le moins dans le cadre de régimes démocratiques ou en voie de démocratisation. Le second chantier vise à actualiser l'approche dans le contexte du nouveau paradigme de l'aide et l'appréhension des projets de construction des sociétés civiles dans le cadre d'une vaste chaîne du développement (Wallace, Bornstein & Chapman, 2007).

Ainsi, faudrait-il tout d'abord réévaluer ces projets perçus le plus souvent sous leur forme associative et envisager deux autres dimensions constitutives des sociétés civiles en contexte démocratique et qui sont faiblement impliqués dans une démarche intégrée : la dimension expressive/normative et la dimension d'espace public (Pirrotte, 2007). L'heure n'est plus seulement à dénombrer les associations, à étudier leur organisation, à s'intéresser à leurs revenus, à leurs dépenses, aux emplois qu'elles génèrent. Il faut également se pencher sur leurs discours officiels et officieux, sur leurs représentations, sur les identités qu'elles génèrent, ainsi que sur les valeurs et les idéaux véhiculés et voir comment cela s'exprime dans les différents espaces publics que l'on peut identifier.

Si la notion de société civile postule l'existence d'un fait associatif au sens large, c'est-à-dire au minimum la réunion temporaire, formelle ou non, d'acteurs sociaux, la définition qu'en donne Jürgen Habermas fait apparaître ces trois dimensions : « [Le cœur institutionnel de la société civile] est désormais formé par ces groupements et ces associations non étatiques et non économiques à base bénévoles qui rattachent les structures communicationnelles de l'espace

public à la composante « société » du monde vécu<sup>15</sup>. La société civile se compose de ces associations, organisations et mouvements qui à la fois accueillent, condensent et répercutent, en les amplifiant dans l'espace public politique, la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie privée. Le cœur de la société civile est donc constitué par un tissu associatif qui institutionnalise dans le cadre d'espaces publics organisés les discussions qui se proposent de résoudre les problèmes surgis concernant les sujets d'intérêt général » (Habermas, 1997, 394).

L'approche associative de la société civile est confrontée au problème de la définition des frontières de la société civile (Edwards, 2003). Même en limitant la société civile au fait associatif, cette approche échoue à répondre à cette simple question : qui fait ou non partie de la société civile ? Peut-on se contenter d'une définition de la société civile réduite à un tissu associatif dégagé à la fois de l'État et du marché ? Cette conception minimaliste n'est pas suffisante. Parmi les résultats d'une récente étude comparative cherchant à dresser un état des lieux des sociétés civiles dans 55 pays (Finn-Heinrich & Fioramonti, 2008), on peut y percevoir les difficultés des équipes de recherche locales à inclure et exclure certaines associations de la conception de la société civile. Si la plupart des pays participants acceptent d'inclure dans la définition de la société civile les associations communautaires, les organisations féminines, les groupes environnementaux, les organisations de service sans but lucratif, les médias indépendants et les mouvements sociaux, le consensus n'existe pas au-delà de ces acteurs. Les organisations religieuses sont acceptées au Liban et en Pologne tandis que l'Église orthodoxe est exclue en Grèce. Au sud du Sahara, le statut des autorités traditionnelles est longuement débattu : elles sont acceptées parmi les acteurs de la société civile au Togo et exclues au Ghana, par exemple. Quant aux partis politiques, ils sont inclus dans la société civile Nord irlandaise, exclus en Tchéquie, alors que les partis politiques d'opposition en Mongolie quittent la société civile lorsqu'ils sont au pouvoir<sup>16</sup>.

Les lectures privilégiant l'aspect associatif de la société civile se heurtent à un obstacle important : elles éprouvent de grosses difficultés à définir les frontières de cette société civile par rapport aux sphères économique et politique. De plus,

<sup>15</sup> Le monde où se déploie l'action des membres d'une société donnée.

<sup>16</sup> Depuis les Lumières anglo-écossaises (Gautier, 1993), voire depuis Locke au XVII<sup>e</sup> siècle, une tradition de pensée renvoie la notion de société civile à l'activité économique privée. En écho contemporain, ce rôle économique des organisations de la société civile dans la fourniture de services sociaux, particulièrement en faveur des groupes à faibles revenus et surtout dans les situations d'États faibles, est mis en avant. Sous l'influence de l'action d'organisations de la société civile, des pratiques hybrides, à mi-chemin entre des logiques économiques et solidaires, se développent, comme le montre l'exemple du commerce équitable. Certains chercheurs insistent pour bien distinguer la société civile de la sphère économique. Selon Walzer (1995), notamment, la société civile est la sphère de la vie libérée du marché, où l'argent est dévalué. Pour Cohen et Arato (1997), seule une conception de la société civile différenciée de la sphère économique peut devenir le cœur d'une critique sociale et d'une théorie politique.

sans référence à une dimension normative de la société civile définie localement (cf. l'enquête Civicus présentée *infra*), ces lectures sont finalement incapables de définir les limites de leur propre objet d'étude. En partageant le point de vue de M. Edwards (2003), peut-on dire que le Ku Klux Klan est, au même titre que le NAACP (*National Association for the Advancement of Colored People*), un élément de la société civile ? Les collectifs prônant des actes de désobéissance civile (des « Faucheurs volontaires » de champs d'organismes génétiquement modifiés aux collectifs de « Résistance Anti-Pub ») sont-ils plus ou moins civils que des associations qui militent pour la liberté de la presse ou contre le droit à l'avortement ? Ces travaux ne formulent aucune différence entre ces associations quant aux valeurs qu'elles défendent ; portés par un optimisme démocratique, ils ont tendance à oublier la face obscure de la société civile (Portes & Landolt, 1996). Il convient donc de distinguer les discours normatifs produits de manière explicite ou implicite par les acteurs présumés d'une société civile donnée des discours normatifs produits sur la société civile, discours également nombreux<sup>17</sup>.

Rapportées aux valeurs et aux visions du monde constitutives d'une « société idéale » qu'un groupe social se donne, toutes les associations ne se valent donc pas, ainsi que le laisserait penser la théorie putnamienne du capital social. Dans ce contexte, la disparité des ressources entre associations pose un problème particulier pour la lecture « associative » de la société civile. Cette inégalité entre associations se traduit par des différences en termes de capacité à faire entendre sa voix, à soutenir un agenda particulier et à consolider son interprétation des normes partagées dans la sphère publique (Edwards, 2003).

Une étude complète des projets de constitution d'une société civile doit également tenir compte d'une troisième dimension, celle d'espaces publics. Cette dimension « espaces publics » des sociétés civiles contemporaines est sans doute ce qui différencie les contextes politiques occidentaux de la plupart des « nouvelles sociétés civiles émergentes » d'Europe orientale, d'Asie ou d'Afrique subsaharienne qui disposent au mieux des deux premières caractéristiques mais pèchent par un manque d'autonomie de ces espaces publics et d'émancipation d'un individu-citoyen de ses allégeances claniques et familiales. C'est ce que souligne Olivier Roy quand il évalue l'existence des sociétés civiles en Asie centrale. Il soutient : « La société civile implique le passage au politique, c'est-à-dire la fin de la médiation des "communautés" organiques (ordres, castes, etc.) entre l'individu et l'ordre politique (et économique) » (Roy, 2002, 171-172). Nous rencontrons à nouveau la critique, déjà formulée par certains politologues

---

<sup>17</sup> L'enquête publiée en 2008 par Civicus (Finn-Heinrich & Fioramonti, 2008) a introduit en guise de variable explicative de la vitalité des sociétés civiles étudiées les valeurs formulées par les associations. Fidèle aux objectifs de quantification, l'enquête ramène ces valeurs à des indicateurs chiffrés et universalistes. Plus les valeurs exprimées par les organisations de la société civile sont en faveur de la démocratie, d'une société ouverte et libérale et plus l'indicateur est élevé...

africanistes, relative à l'inanité du concept appliqué au contexte africain. Selon nous, l'enjeu, dès lors, n'est plus de comprendre s'il existe ou non de véritables sociétés civiles africaines (aboutissant à la posture de l'exceptionnalisme occidental), mais plutôt de chercher à saisir les configurations locales de ces espaces publics. Tantôt contrôlés par l'État et foncièrement peu autonomes, tantôt pollués par des logiques si peu citoyennes, ces espaces publics méritent d'être auscultés et appréhendés avec un esprit d'ouverture et de curiosité, plus particulièrement pour des publics mal connus et des espaces informels.

## 5. CONCLUSION

### Étudier les processus de co-construction

En ce qui concerne le champ de la coopération au développement, les années 1980 et 1990 ont été les témoins de la substitution des grandes théories explicatives du développement (et du mal- ou sous-développement) par une série de « concepts » dont le plus grand avantage est sans doute de reposer sur une caractéristique essentielle, celle de l'ambiguïté fonctionnelle, bien utile pour permette le maintien d'un complexe développeur international mis à mal par les crises successives du développement (crises théoriques et échec des premières décennies du développement) et de ses remèdes (cf. consensus de Washington). À ce sujet, Mosse (2004, 663) souligne très justement : « *Policy discourse generates mobilizing metaphors ('participation', 'partnership', 'governance', 'social capital') whose vagueness, ambiguity and lack of conceptual precision is required to conceal ideological differences, to allow compromise and the enrolment of different interests, to build coalition to distribute agency and to multiply criteria of success within projects systems.* » Autrement dit, ce constat appliqué à la société civile impliquerait que le caractère nébuleux de cette notion, tant décrié sur le plan académique, n'en demeure pas moins un avantage lorsqu'il s'agit de regrouper derrière un programme d'aide ou un projet des acteurs sociaux éloignés sur les plans culturel, social, économique ou idéologique. L'ambiguïté fonctionnelle des nouveaux mots-slogans révèle toute sa force et sa pertinence.

Un chantier sociologique fécond s'ouvre alors si l'on s'interroge sur les conditions de production, la mise en application, puis l'adaptation et finalement la redéfinition de certains concepts – celui de société civile, par exemple – qui orientent, impulsent ou rendent légitimes par leur invocation quotidienne les pratiques contemporaines du développement. Il importe donc au sociologue de comprendre le sens attribué par les différents acteurs du développement (développeurs et bénéficiaires de l'aide) à ces mots-valises et de saisir comment, par-delà la polysémie des termes employés, l'action sociale se déploie.

S'il ne s'agit plus simplement de mesurer les projets en dénombant et en classifiant les organisations des sociétés civiles par domaines d'activités, par revenus, par emplois créés, etc., ni uniquement de comprendre les changements institutionnels ou politiques que l'insertion de ces nouveaux opérateurs de l'aide provoque pour l'État développeur, il convient également d'étudier les liens

sociaux favorables à l'appropriation et la reformulation locales de ces projets de sociétés civiles. Ces appropriations du projet de société civile doivent également pouvoir s'apprécier par l'observation des processus de « co-élaboration des pratiques et des discours », ainsi que l'a remarquablement accompli Atlani-Duault (2005) à l'occasion de ses travaux sur l'application de programmes de lutte contre le Sida en Transcaucasie et en Asie centrale. La tâche est ardue. Elle constate : « Le discours et la pratique sont entremêlés. Le premier se construit au travers de la seconde, la seconde se nourrit du premier. Suivre cette construction demande donc de suivre sur des années les débats internes, les oppositions, les changements de voie, les retournements de positions et leurs causes, les zones incontestables et les raisons de leur apparente intouchabilité » (Atlani-Duault, 2005, 38). La notion de société civile, au même titre que celle de participation, d'*empowerment* ou de bonne gouvernance, permet d'aborder sous de nouveaux jours les relations entre pratiques et politiques de développement. En s'inspirant des travaux de Bruno Latour, David Mosse insiste sur le processus d'interprétations multiples qui sous-tend une approche du rapport entre politiques et pratiques sous l'angle d'un développement négocié (*negotiating development*, Mosse, 2004, 641). Il souligne : « *As Bruno Latour remind, the success of policy ideas or project designs is not inherent (not given at the outset) but arises from their 'ability to continue recruiting support and so impose... [their] growing coherence on those who argue about them or oppose them' (Latour 1996, cité par Mosse, 2004) [...]. Development projects need 'interpretive communities'; they have to enrol a range of supporting actors with reasons 'to participate in the established order as if its representations were reality'* » (Mosse, 2004, 646).

Ces mots-slogans sont le plus souvent dépréciés mais rarement pris pour ce qu'ils sont également : des points de repères qui permettent aux rapports sociaux de se nouer, aux représentations sociales et identités de se construire, aux projets de s'élaborer, aux réseaux sociaux de se cristalliser. Dans l'approche sociologique ou socio-anthropologique du développement, on assiste aujourd'hui à une déconnexion entre l'étude des concepts clés du développement – souvent marqués par des postures critiques et déconstructivistes de l'idéologie du développement comme source de l'hégémonie du Nord sur le Sud (Escobar, 1995) – et l'étude des configurations développementistes centrées sur des arènes locales et des jeux d'acteurs locaux (Bierschenk, Chauveau & Olivier de Sardan, 2000 ; Olivier de Sardan, 1995).

À la faveur de l'étude des projets de sociétés civiles appréhendés sous l'angle des processus de co-élaboration de normes, de pratiques, de représentations, etc., il s'agit donc de connecter ces concepts et ces mots-clés qui articulent les politiques contemporaines de développement et orientent leur ancrage social et l'étude des configurations développementistes particulières.

En définitive, l'étude des projets contemporains de sociétés civiles non occidentales impliquerait aujourd'hui de considérer ces *buzzwords* (dont celui de société civile) comme autre chose que des mots d'ordre au service d'un modèle hégémonique occidental, mais plutôt comme des mots-valises se remplissant localement de sens au gré des interactions entre développeurs, courtiers et

publics cibles des projets de développement et prenant place dans une vaste chaîne de traduction, d'interprétation et de réinterprétation qui ne se limite pas aux simples arènes locales du développement.

## BIBLIOGRAPHIE

- ATLANI-DUAULT L. (2005) *Au bonheur des autres. Anthropologie de l'aide humanitaire*, Paris, Société d'Ethnologie, 200 p.
- BADIE B. (1992) *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 334 p.
- BALANDIER G. (1971) *Sens et puissance*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Bibliothèque de sociologie contemporaine, 334 p.
- BANQUE MONDIALE (1997) *Rapport sur le développement dans le Monde. L'État dans un monde en mutation*, Washington, Banque mondiale, 296 p.
- BAYART J.F. (2001) Le "pidgin" de la société civile, *Alternatives Economiques*, 190, mars, [http://www.alternatives-economiques.fr/le--pidgin--de-la-societe-civile\\_fr\\_art\\_145\\_15116.html](http://www.alternatives-economiques.fr/le--pidgin--de-la-societe-civile_fr_art_145_15116.html)
- BAYART J.F. (1989) *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 439 p.
- BERMAN S. (1997) Civil Society and the Collapse of the Weimar Republic, *World Politics*, 49, April, 401-429.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (dir.) (2000) *Courtiers en développement*, Paris, APAD-Karthala, 328 p.
- BOLTANSKI L., CHIAPELLO E. (1999) *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, coll. NRF, 843 p.
- BRUGVIN T. (2006) La gouvernance par la société civile : une privatisation de la démocratie ?, in A. Caille (dir.), *Quelle démocratie voulons-nous ? Pièces pour un débat*, Paris, La Découverte, 68-86.
- CHABAL P., DALOZ J.-P. (1999) *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, coll. Analyse Politique, 196 p.
- COHEN J., ARATO A. (1997) *Civil Society and Political Theory*, Cambridge, MIT, (4<sup>e</sup> édition), 771 p.
- EDWARDS M. (2003) *Civil Society*, London, Blackwell Publisher, 152 p.
- EHRENBERG J. (1999) *Civil Society: The Critical History of an Idea*, New York, New York University Press, 285 p.
- ESCOBAR A. (1995) *Encountering Development. The Making and Unmaking of the Third World*, Princeton, Princeton University Press, 290 p.
- FDSC (1999), *Changes and Trends in the Non Profit Sector – 1998. Introduction*, Bucarest, Fundatia pentru Dezvoltarea Societatii Civile, 16 p.
- FINN-HEINRICH V., FIORAMONTI L. (2008) *Civics Global Survey of the State of Civil Society, Volume 2 Comparative Perspectives*, Bloomfield, Kumarian Press, 407 p.
- GAUTIER C. (1993) *L'invention de la société civile. Lectures anglo-écossaises. Mandeville, Smith & Ferguson*, Paris, PUF, 320 p.
- GROOTAERT C. (1997) Social capital: the missing link?, World Bank, *Expanding the Measure of Wealth. Indicators of Environmentally Sustainable Development*, Washington DC., World Bank, 24 p.

- HABERMAS J. (1997) *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, coll. NRF Essais, 557 p.
- HAMILTON K. (2000) Constructing an NGO Sector in Transitional Contexts. The Reach of NGO-Donor "Partnerships" in Post-Soviet Georgia, *IDS Bulletin*, vol. 31, n°3, 48-56.
- HAUBERT M. (2000) L'idéologie de la société civile, in M. Haubert, P.-P. Rey (coord.), *Les sociétés civiles face au marché. Le changement social dans le monde postcolonial*, Paris, Karthala, 304 p.
- HOWARD M. (2003) *The Weakness of Civil Society in Post-Communist Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 220 p.
- LAURENT P. (2002) L'émergence d'une société civile internationale, *Associations Transnationales*, 1, 9-17.
- LEWIS D. (2001) Civil Society in Non Western Contexts: Reflections on the "Usefulness" of a Concept, *Civil Society Working Paper*, n°13.
- MARCUSSEN H. S. (1998) NGOs, the State and Civil Society, *Revue of African Political Economy*, vol.23, n°69, 405-423.
- MARIE A. (1997) L'Afrique des individus : Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey), Paris, Karthala.
- MOSSE D. (2004) Is Good Policy Unimplementable ? Reflexion on the Ethnography of Aid Policy and Practice, *Development and Change*, vol. 35 (4), 639-671.
- OLIVIER de SARDAN J.-P. (1995) *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du développement*, Paris, Karthala, 221 p.
- OTAYEK R. (1999) La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'État : y a-t-il une « exception » africaine ? », *Autrepart*, n°10, 17-51.
- PIROTTE G. (2010) La notion de société civile dans les politiques et pratiques du développement. Succès et ambiguïtés d'un concept en perpétuelle gestation, *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, Vol 7.  
<http://regulation.revues.org/index7787.html>
- PIROTTE G. (2007) *La notion de société civile*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 122 p.
- PIROTTE G. (2005) Société civile importée et nouvelle gouvernance. Le nouveau secteur ONG au Bénin, in P. Quantin, *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions*, Paris, Karthala, 26-45.
- PIROTTE G. (2003) *Une société civile post-révolutionnaire. Étude du secteur ONG de Roumanie. Le cas de Iasi*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, « Carrefour », n°1, 224 p.
- PIROTTE G. (2002) *L'invention de la société civile en Europe de l'Est (Roumanie) et en Afrique subsaharienne (Bénin)*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Liège, Faculté d'Économie, de Gestion et de Sciences Sociales, 586p.
- PONCELET M., PIROTTE G., STANGHERLIN G., SINDAYIHEBURA E. (2005) *Les ONG en villes africaines*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant., coll. Afrique aujourd'hui, 192 p.
- PORTES A., LANDOLT (1996) The downside of social capital, *American Prospect*, vol. 7, 26, 19-21.
- PUTNAM R. (1993) *Making Democracy Work, Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press, 280 p.

- RANGEON F. (1986) Société civile : histoire d'un mot, CURAPP, *La société civile*, Paris, PUF, 9-32.
- ROY O. (2002) Asie Centrale : la société civile en débat, *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 9, 2, 171-191.
- SALAMON L. M., SOKOLOWSKI S.W., and Associates (2006) *Global Civil Society. Dimensions of the Non Profit Sector*, Bloomfield, Kumarian Press. 562 p. (illustrated edition).
- WALLACE T., BORNSTEIN L., CHAPMAN J. (2007) *The Aid Chain. Coersion and Commitment in Development NGOs*, Bourton on Dunsmore-Rugby, Intermediate Technology Publications, 256 p.
- WALZER M. (1995) The concept of Civil Society, in M. Walzer, *Toward a Global Civil Society*, New York, Bergahn, vol. 1., International Political Current, A Friedrich Ebert Stiftung Series, 7-28.
- YOUNG (1994) *The African Colonial State in Comparative Perspective*, New Haven & London, Yale University Press, 366 p.

\*\*\*